

LA POSITION CANADIENNE

Suite au massacre du 11 septembre 1988 à l'église St-Jean-Bosco, le gouvernement canadien a annoncé la suspension unilatérale des discussions intergouvernementales sur la planification de futurs projets bilatéraux. Cette décision n'affecte pas les groupes haitiens les plus démunis lesquels continuent de recevoir l'assistance canadienne via les organismes multilatéraux et non-gouvernementaux. De plus, le gouvernement canadien a laissé entendre au gouvernement haitien que le processus de planification ne saurait reprendre en l'absence de progrès concrets dans les domaines des droits fondamentaux et d'un retour aux processus démocratiques.

Le gouvernement canadien demeure disposé à considérer favorablement des demandes d'assistance de la part des organismes de défense des droits humains en Haiti et, d'ailleurs, certains projets reçoivent déjà un financement à travers la direction des programmes spéciaux de l'ACDI.

Le Canada est préoccupé par la situation des droits de la personne en Haiti et, pour cette raison, est favorable à la reconduction pour une autre année du mandat de l'expert onusien chargé de suivre la situation haitienne de près. Le Canada pourrait même aller jusqu'à co-parrainer une résolution en ce sens à la Commission.